

L'égalité professionnelle dans la fonction publique territoriale

L'exemple de la Région Nouvelle-Aquitaine

Les collectivités territoriales, actrices essentielles dans la lutte pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, s'engagent de plus en plus pour offrir à leurs agents une égalité réelle.

Leurs actions s'inscrivent dans le cadre des nombreuses dispositions légales qui sollicitent l'engagement des collectivités. Au-delà de ces dispositions contraignantes, les employeurs publics, conscients que l'égalité entre les femmes et les hommes est un des leviers de transformation de l'action publique, ont décidé de s'engager plus largement et de se soumettre à de nouvelles obligations dépassant le cadre légal.

La Région Nouvelle-Aquitaine s'est pleinement engagée dans cette dynamique et a notamment signé la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale en 2017. Afin de planifier leurs actions en matière d'égalité professionnelle, les collectivités disposent de nombreux outils. La région Nouvelle-Aquitaine utilise notamment le rapport sur la situation d'égalité entre les femmes et les hommes pour déployer sa stratégie et proposer un plan d'action pluriannuel. Il est un outil de connaissance des inégalités et de planification indispensable pour mettre en œuvre la politique volontariste de la Région en matière d'égalité.

Toutefois, même si la Région s'emploie à combattre les situations inégalitaires et porte l'égalité professionnelle au cœur de ses politiques, des défis sont encore à surmonter pour réaliser l'égalité. La lutte contre les stéréotypes reste un combat essentiel pour garantir l'égalité professionnelle entre tous les agents.

Licenciée en droit public, titulaire d'un master en droit des collectivités territoriales, Marie Jan a réalisé un stage de 6 mois au sein de la Région Nouvelle-Aquitaine et de la Direction des Ressources Humaines. C'est dans ce cadre qu'elle a pu écrire ce mémoire sur l'égalité professionnelle. En parallèle, elle a été reçue au concours d'attachée territoriale et occupe donc depuis un poste de juriste au sein du Département de la Gironde.

ISBN : 978-2-343-20464-2

19 €



L'égalité professionnelle dans la fonction publique territoriale

Marie Jan

□ DROIT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

TRAVAUX DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE
DE DROIT DES COLLECTIVITÉS LOCALES

L'égalité professionnelle dans la fonction publique territoriale

L'exemple de la Région Nouvelle-Aquitaine



tes territoriales de la République sont les communes, les départements, les régions, les collectivités à statut particulier et les collectivi
r régies par l'article 74. Toute autre collectivité territoriale est créée par la loi, le cas échéant en lieu et place d'une ou de plusie
mentionnées au présent alinéa. Les collectivités territoriales ont vocation à prendre les décisions pour l'ensemble des compéten
être mises en œuvre à leur échelon. Dans les conditions prévues par la loi, ces collectivités s'administrent librement par des
pouvoir réglementaire pour l'exercice de leurs compétences. Dans les conditions prévues par la loi organique, et sa
essentielles d'exercice d'une liberté publique ou d'un droit constitutionnellement garanti, les collectivités
lorsque, selon le cas, la loi ou le règlement l'a prévu, déroger, à titre expérimental et pour un obje
réglementaires qui régissent l'exercice de leurs compétences. Aucune collectivité territoriale
s essentielles d'une compétence nécessaire le concours de plusieurs collectivités territor
groupements à organiser les modalités de leur action commune. Dans les collecti
et de chacun des membres du Gouvernement, a la charge des intérêts

L'Harmattan